Préavis contrat 21h

Par raging2805
Bonjour,
je suis actuellement en CDI 21h/semaines depuis maintenant 2 ans et 6 mois, j'ai l'opportunité d'avoir un contrat CDI à 30h voir + à commencer rapidement le problème, dois-je démissionné et commencer immédiatement le nouveau contrat,
suis-je obliger de faire un préavis ?
ne connaissant pas les lois, quelqu'un pourrait-il me renseigner sur ma situation ? sachant que mon employeur actuel ne voudra jamais faire une rupture conventionnel.
Merci pour vos renseignement
Cordialement
Par morobar
Bjr, Vous devez démissionner et respecter un préavis.

Mais celui-ci est négociable avec l'employeur.

Pourquoi voulez-vous qu'il vous paie pour partir alors que c'est vous qui avez l'initiative (refus de RC).